

» par le moyen de laquelle il a obtenu un
 » bénéfice considérable dont il jouit. 2°. On
 » peut mettre au même rang ceux qui ne se
 » trouvent plus dans les occasions de com-
 » mettre certains péchés, sans que leur vertu
 » ou l'horreur du péché les en ait retirés ; par
 » exemple, des concubinaires ou autres per-
 » sonnes semblables, à qui on aura trouvé
 » moyen d'obtenir dispense pour se marier.
 » Car si on ne les avoit point mariés, ils ne
 » se feroient point séparés, mais auroient con-
 » tinué dans ces commerces incestueux ; &
 » s'ils examinoient sérieusement les replis de
 » leur ame, ils pourroient remarquer que
 » cette mauvaise volonté demeure toujours au
 » fond de leur cœur, & que les dispositions
 » du cœur ne sont point changées, quoique
 » leur état & leur condition extérieure soient
 » changés. »

Le second tome contient un *Discours sur la Pénitence*, où l'auteur considère cette vertu dans toute son étendue. Il la prend dans son principe, la suit dans toutes ses conséquences, il en développe l'esprit, il en marque les caractères, il en apprécie les fruits, il en établit la nécessité. Puis vient un choix des Psaumes particulièrement propres à exprimer les dispositions d'un vrai pénitent. S'il n'est point d'affection ni de situation de l'ame chrétienne, qui ne soit exprimée dans les Psaumes, dans ces cantiques inépuisables & d'une application universelle *, on peut bien dire que la componction de l'esprit, que la contrition de cœur y tiennent une place tout-à-fait re-

* 15 Janv.
 1792, p. 34,
 & autres
 cités *ibid.*